

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il s'est dit, dès longtemps, avec beaucoup de raison que l'on ne saurait rien faire de bon sans orienter les populations intéressées et leur bien montrer l'utilité des travaux qu'il préconise. Depuis de nombreuses années, il est à l'œuvre, usant de la parole et de la plume, consacrant toutes les heures de liberté que lui laisse son enseignement universitaire pour stimuler le zèle de ses concitoyens, donnant sans relâche des conférences, provoquant la création d'offices agricoles et de pépinières.

Connaissant admirablement le Midi de la France, son sol et les essences qui conviennent le mieux pour le boisement, M. Flahault a rédigé quantité de brochures, éditées par les offices agricoles départementaux de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, pour diriger les reboiseurs.¹ Et tous ces conseils sont complétés par des conférences aux populations agricoles, des démonstrations sur place, des essais divers.

Le savant botaniste qui est doublé d'un forestier émérite déploie une activité incroyable et c'est merveille de voir ce septuagénaire se dépenser sans compter, réveiller les énergies et donner le plus bel exemple.

Vrai apôtre du reboisement, M. Flahault accomplit, dans une région de son pays, où la forêt manque par trop, une œuvre des plus méritoires.

Nous nous inclinons avec le plus grand respect devant de tels hommes qui sont l'honneur d'un pays. Puisse l'activité de M. le professeur Flahault trouver toujours plus l'appui dont elle a besoin et une large compréhension auprès de ses concitoyens. Les fruits de son dévouement ne sauraient manquer de mûrir. Tous ceux qui ont le privilège de connaître l'aimable savant le lui souhaitent de grand cœur.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Examens forestiers d'Etat. Le Département de l'Intérieur, conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite d'examens qui ont eu lieu à Baden, en décembre dernier, a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Frischknecht Jean*, d'Urnäsch (Appenzell Rh.-Ext.).

Gartmann Bernard, de Jenaz (Grisons).

Gut Charles, d'Affoltern (Zurich).

Haas Franz, de Berthoud (Berne).

Jenny Hans, de Davos (Grisons).

Ruedi Max, de Maienfeld (Grisons).

Straub Walter, de Hefenhofen (Thurgovie).

¹ *Mise en valeur des terres incultes*, 1922, 1923. *Mise en valeur des terres pauvres par le boisement*, 1921, 1923.

MM. *Straumann Hans*, d'Olten (Soleure).

Tuggener Walter, de Zurich.

Winkler Otto, de Zurich.

Douze candidats s'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen d'Etat.

Les conditions dans lesquelles ces jeunes forestiers entrent pratiquement dans la carrière n'ont rien d'encourageant: à l'heure actuelle, 19 de leurs prédécesseurs sont sans place (non compris 4 à l'étranger). Et les nominations nouvelles ont été en très petit nombre durant les deux dernières années: 5 en 1923 et 6 en 1924. Il était grandement temps de voir diminuer le nombre des entrées à notre Ecole. Nous avons noté déjà ici qu'à l'automne dernier il est tombé à 7, alors que pendant plusieurs années il oscillait entre 15 et 25.

Ecole forestière. Donnant suite aux vœux exprimés par la conférence des professeurs de l'Ecole forestière concernant le programme d'études, le Conseil de l'Ecole polytechnique a admis les innovations suivantes:

1º Epreuves orales du 2^e examen préliminaire de diplôme. L'examen comprendra à côté des branches prévues jusqu'ici (physique, géologie et pétrographie, pédologie et économie nationale): la *culture des bois I* et les *méthodes de détermination de l'accroissement*.

2º Il est apporté les modifications suivantes au plan normal d'études, cela dès le commencement du semestre d'été 1925:

- a) Le nombre des heures de cours pour la „culture des bois II“ est fixé à 4, au lieu de 3 jusqu'ici.
- b) Les excursions géologiques, les dimanches et jours fériés, seront considérées comme „cours recommandé“, rentrant dans le 4^e semestre.
- c) Les exercices rentrant dans le cours de „dendrométrie et accroissement“ seront de la durée d'un jour entier, au lieu d'une demi-journée, comme ci-devant.
- d) Il est prévu, au 4^e semestre, à côté du cours de bactériologie, 2 heures d'exercices.

Toute la matière relative aux examens de diplome de la division forestière est contenu dans un règlement du 5 juillet 1924, entré en vigueur le 1^{er} octobre 1924. Il remplace le règlement spécial du 20 février 1909.

Cantons.

Grisons. Dans ce canton, trois postes de gérants forestiers communaux viennent d'être pourvus de nouveaux titulaires.

A Filisur, où ce poste est resté vacant pendant plus d'une année, a été élu: M. *H. Jenny*.

A Schiers, M. *B. Gartmann* remplace M. Habegger qui démissionne, après deux ans de service.

A Flims, enfin, M. *Menn*, démissionnaire, a été remplacé par M. *H. Joos*.

Argovie. *Prix du bois du pin Weymouth.* Aux dernières ventes de bois, on a pu constater à nouveau combien le bois de cette essence exotique est recherché. Quant aux prix obtenus, la comparaison suivante est suggestive. Ils sont extraits du cahier N° 8 du „Marché des bois“ :

Vente de l'Association forestière du V^e arrondissement:

| | Epicéa et sapin | Pin Weymouth |
|--|-----------------|--------------------------|
| Tiges d'un vol. de 0,60 m ³ . . . | 41 fr. | 55 fr. le m ³ |
| " " " 0,80 " . . . | 44 " | 70 " " " |
| " " " 0,90 " . . . | 45 " | 71 " " " |
| " " " 1,50 " . . . | 54 " | 72 " " " |

Forêts de la ville de Zofingue:

| | | 72 fr. le m ³ |
|--|---------|--------------------------|
| Tiges d'un vol. de 1,80 m ³ . . . | 50 fr. | 72 fr. le m ³ |
| " " " 1,68 " . . . | 56 " | 76 " " " |
| " " " 1,93 " . . . | 59,60 " | 80 " " " |
| " " " 2 " . . . | 60 " | 83 " " " |
| " " " 2,23 " . . . | 60,50 " | 85 " " " |

Tandis que les prix des deux sapins sont restés les mêmes qu'en 1923/24, ceux du pin Weymouth accusent une légère hausse. Nouvelle preuve que les industriels qui savent apprécier les qualités de ce dernier bois ne manquent pas chez nous.

DIVERS.

Etranger. *Congrès international de sylviculture en 1926.* On nous informe de Florence du fait qu'un congrès international de sylviculture aura lieu, en mai 1926, à Rome.

Le règlement spécial prévoit que ce congrès aura pour but d'étudier :

- a) La possibilité d'unifier les méthodes de statistique forestière actuellement en usage, de réglementer la périodicité des relevés dans les divers pays et d'établir un service régulier international de statistique forestière et de renseignements sylvicoles.
- b) Les moyens aptes à améliorer le commerce international du bois et des produits des forêts.
- c) Les problèmes techniques, économiques, législatifs et administratifs qui peuvent assurer la bonne conservation et l'amélioration des forêts existantes, la restauration des montagnes dégradées et la mise en valeur des terrains incultes.
- d) Les systèmes à suivre pour arriver à une meilleure utilisation des réserves forestières du monde entier.
- e) Toute autre question forestière d'intérêt international.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir tôt ou tard sur ce congrès que, courageusement, messieurs les forestiers italiens ont bien voulu organiser.
